

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 CAB-MA 17 : Subvention (12 000 euros) à l'association Compagnie l'autre souffle (18e) pour la création d'un répertoire réunissant une sélection des œuvres théâtrales majeures de la Caraïbe.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Compagnie l'autre souffle dont le siège social est situé 34, square Clignancourt 75018 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association Compagnie l'autre souffle pour la création d'un répertoire réunissant une sélection des œuvres théâtrales majeures de la Caraïbe.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.